

DEPRO[®] XYLOTEC

TRAITEMENT DES BOIS INSECTICIDE ET FONGICIDE Microémulsion (ME) prête à l'emploi



Usage professionnel
Usage public

LE BOIS



IDENTIFICATION

Produit de protection des bois micro-émulsion (ME) prête à l'emploi en phase aqueuse composé d'agents insecticide, fongicide, destiné aux utilisateurs professionnels et non professionnels (AMM « grand public »). Traitement et protection des bois bruts et de toutes menuiseries. Les risques couverts sont les classes d'emploi 1 et 2 suivant norme NF EN 335 ainsi que la classe 3A pour les résineux.

UTILISATIONS



Termite

Efficacité fongicide, insecticide, anti-termites

Efficace contre les basidiomycètes (pourriture cubique et pourriture fibreuse), les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes) et les termites, en traitement préventif et curatif des bois mis en oeuvre et des constructions.



Capricorne

Les performances du **DEPRO[®] XYLOTEC** ont été établies d'une part, suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir garantir une protection au bois contre les risques de la classe d'emploi 3A telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés d'efficacité préventive : - EN46 contre les capricornes - EN49 contre les vrillettes - EN20-1 contre les lyctus - EN118 contre les termites - EN113 contre les basidiomycètes,



Lyctus

et, d'autre part, suivant la norme EN14528 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits curatifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques), à partir des essais normalisés d'efficacité curative : - EN22 contre les capricornes- EN370 contre les vrillettes.



Vrillette

Ces contrôles d'efficacité ont été effectués après l'épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation) et/ou EN84 (épreuve de délavage) afin de garantir la durabilité du produit.

Mode de traitement : Le traitement s'effectue par application de surface (badigeonnage, pulvérisation) et/ou injection en profondeur. L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation. L'aspect du bois n'est pas affecté par le traitement. Compatible avec tout type de finitions. Bien homogénéiser le produit avant application.



Pourriture cubique

Traitement préventif : Application par badigeonnage sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Traitement curatif : Application par injection puis pulvérisation à basse pression ou badigeonnage (2 à 3 passages, temps entre chaque passage : 15-30 min) en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis. Avant d'appliquer le produit, il faut procéder pour les bois massifs comme pour les bois lamellé-collé aux opérations minimales de sondage, bûchage, décapage (si présence de finitions), brossage, et dépoussiérage. Tous les bois infestés, ne présentant plus de résistance, doivent être démontés et remplacés. L'injection en profondeur sur les pièces de fortes sections (chevrons, bastaings, etc.) peut être réalisée par un remplissage répété des trous, ou par un appareil approprié sous une faible pression. Le traitement en profondeur doit être réalisé sur les parties attaquées, mais également en débordant de part et d'autre de cette zone.

Consommation : Traitement préventif : - 10m²/L (en 1 couche) pour le traitement des bois résineux et feuillus en classes d'emploi 1, 2 et des bois résineux en classe d'emploi 3A.

- 5m²/L (en 2 couches) pour le traitement des bois feuillus en classe d'emploi 3A.

Traitement curatif : - 3.3m²/L (en 3 couches).

Les consommations varient suivant les essences, les sections et le mode d'application.

Séchage-Fixation à 20°C : 24 à 48 heures en atmosphère ventilée (en fonction de la nature du bois, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques).

Précautions d'emploi :

En extérieur, recouvrir d'une lasure, vernis ou peinture.

Ne pas travailler par temps pluvieux.

Afin de faciliter le séchage, procéder à une ventilation suffisante du lieu de traitement.

L'humidité du bois au moment du traitement doit être <25%.

Ne pas traiter les bois gelés. Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires. Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanins.

Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement.

Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe, etc



.....
Nettoyage du matériel : Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

CARACTERISTIQUES

Micro-émulsion (ME) prête à l'emploi - Aspect : liquide incolore - Densité (20°C) : 1kg/l - pH : neutre
Point éclair : >99°C (inflammable)- Sans odeur.

Substances actives biocide : Cyperméthrine – Propiconazole – Tébuconazole – IPBC
Composition produit livré : Cyperméthrine 0,16%/m/m-Propiconazole 0,086%/m/m-IPBC 0,073 %m/m
Tébuconazole 0,087 %m/m.

Conditionnements : 5, 30 et 205 litres.

Sécurité de l'utilisateur et Environnement : Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du Produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 30 rue Olivier Noyer 75680 Paris Cedex-France, téléphone : +33 1 40 44 30 00).

Hygiène et sécurité : Fiche de Données de Sécurité gratuite sur simple demande.

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux – respecter les précautions d'emploi.

Classification-Etiquetage : N : Dangereux pour l'environnement.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Conserver hors de la portée des enfants Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Sécurité de l'utilisateur : Toujours respecter les précautions standards hygiéniques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail. Port d'EPI obligatoire : gants en latex, néoprène, ou nitrile pour les mains ; lunettes à coque, masque à cartouches, casque, masque, écran facial pour la tête, le visage et les yeux ; vêtement de travail, chaussures de travail ou bottes pour le reste du corps.

Stockage : Conserver le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité. Conserver le produit dans des conditions standards de température à l'abri du gel. Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention.

Environnement : Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet, et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur. Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Les déchets de chantiers doivent être transportés en véhicule fermé ou bâché. Pendant la totalité de la période de traitement du bois, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun constituant du produit ne parvienne dans le sol. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Conservation : 12 mois dans son emballage d'origine, non ouvert.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'elles ne soient pas exposées à ce produit lors de l'application. Ne pas traiter les ruches.

Important : Les renseignements donnés dans cette fiche technique ne peuvent en aucun cas constituer une garantie de notre part et n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de ventes figurant au verso de tous nos bons de commande. Il appartient à l'utilisateur d'effectuer des essais préalables à chaque type d'utilisation et de suivre les préconisations de la fiche du produit. Notre responsabilité ne se substitue, en aucun cas à celle de l'applicateur. Il lui appartient de vérifier que cette fiche est toujours en vigueur à la date d'application du produit concerné.

Les consommations données dépendent de l'absorption du relief des supports et peuvent varier de 20 à 30%.

Réf : 03030

oct.-17

